

# Formation Conseiller funéraire + Dirigeant d'entreprise funéraire

100 % à distance

0 jour 360 heures

Programme de formation

## Public visé

La formation est ouverte à tout public majeur, demandeur d'emploi ou salarié.

## Pré-requis

- La formation est ouverte à tout public majeur, demandeur d'emploi ou salarié.
- Etre titulaire du Permis B et véhicule (de préférence).
- Grande maîtrise de ses émotions
- Savoir faire preuve de tact et de discrétion
- Bon équilibre psychologique
- Grande autonomie

Pour accéder aux modules à distance vous devez obligatoirement avoir à disposition un ordinateur, une webcam, un micro, une connexion internet, un scanner, une imprimante et être capable de télécharger ou d'uploader un fichier sur internet.

## Objectifs pédagogiques

La formation est dispensée dans le but d'acquérir les compétences et le diplôme nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller funéraire et responsable d'agence et chef d'entreprise funéraire conformément au décret n°2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'Arrêté du 30 avril 2012.

## Description / Contenu



**A partir de 0€**  
**grâce à votre CPF**

**Autres financements:**  
**nous contacter**

- Financée à 100 %
- À partir de 0€ en utilisant votre CPF
- Prix public : 4440€ TTC pour 360h de formation
- Nova formation vous accompagne également pour trouver toutes les solutions de financement hors CPF

### CONTENU FORMATION CONSEILLER FUNERAIRE

#### 1. PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE DU DEUIL

- Les grandes étapes du deuil

- Les deuils particuliers

## 2. PRATIQUES ET RITES FUNÉRAIRES

- Les rites funéraires civils et religieux
- Les règles de protocole, la crémation

## 3. ENCADREMENT D'UNE ÉQUIPE

- Les techniques de management

## 4. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION FUNÉRAIRE

- Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles

## 5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Les équipements et les règles de protection
- Les gestes et les postures

## 6. PRODUITS, SERVICES ET CONSEIL À LA VENTE

- L'identification des besoins et des attentes des clients / familles
- La présentation des produits

## 7. LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE

- Le droit de la consommation

## 8. CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALE

- L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives

## 9. CONCEPTION ET ANIMATION CÉRÉMONIE

- Les lieux et les équipements

## 10. INITIATION À LA THANATOPRAXIE

- Découvrir le soin de conservation, savoir l'expliquer aux familles

## CONTENU DIRIGEANT D'ENTREPRISE FUNÉRAIRE

### 1. COMPTABILITÉ ET GESTION

- Définition et rôle de la comptabilité, le projet de création, bilan personnel, étude de faisabilité...

### 2. DROIT DES SOCIÉTÉS

- Constitution de la société, forme juridique, responsabilité des dirigeants...

### 3. DROIT DU TRAVAIL

- Recrutement et formation, contrats de travail, seuil d'effectif...

### 4. DROIT FISCAL, DROIT DE LA CONSOMMATION ET DROIT DE LA CONCURRENCE

- L'impôt et les prélèvements fiscaux, principales règles applicables au contrôle fiscal...

### 5. MANAGEMENT

- Les techniques de management

## STAGE EN ENTREPRISE 140h

ÉPREUVE ÉCRITE DU DIPLÔME NATIONAL DE CONSEILLER FUNÉRAIRE  
ÉPREUVE ORALE DU DIPLÔME NATIONAL DE CONSEILLER FUNÉRAIRE

## Modalités pédagogiques

La formation théorique est appuyée par de multiples études de cas. Les moyens pédagogiques :

- Supports de cours en ligne
- Espace stagiaires intranet et Formation en ligne
- Quizz de validation tout au long de la formation

## Moyens et supports pédagogiques

La formation théorique est appuyée par de multiples études de cas. Les moyens pédagogiques :

- Espace FOAD pour la formation en ligne
- Supports de cours, Vidéos • QCM
- Travaux en ligne et hors temps de connexion
- Classe virtuelle
- Espace stagiaires intranet MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

## Modalités d'évaluation et de suivi

La formation est dispensée dans le but d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de Conseiller funéraire et responsable d'agence et chef d'entreprise funéraire conformément au décret n°2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'Arrêté du 30 avril 2012.

La formation est sanctionnée par un diplôme dont l'évaluation se fait sur les critères suivants:

QCM: 50% de la note (note éliminatoire si inférieure à 12/20)

Oral devant le jury: 30% de la note (note éliminatoire si inférieure ou égale à 5/20)

Note de stage: 20% de la note.